

D'r Innlemer

Revue Municipale d'Information

N° 8 Juillet 2012

Chers habitants

Le 6 mai 2012, François HOLLANDE a été élu nouveau Président de la République. Dans la foulée, son équipe a obtenu la majorité absolue au Parlement. Il a l'immense tâche de moderniser notre Pays et de réaliser les économies nécessaires à la réduction des déficits de notre Nation et de créer ainsi les conditions d'une France forte respectée et porteuse d'espoir pour notre jeunesse.

En ce qui concerne notre Commune, elle a changé de circonscription législative en rejoignant celle de MOLSHEIM, après avoir été près de 24 ans rattachée à STRASBOURG Campagne 4.

Je souhaite à notre nouveau Député Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM, élu brillamment au 1^{er} tour, plein de succès et d'épanouissement dans sa première mandature au service de notre Pays et de notre Région Alsace.

Par ailleurs, j'en profite pour remercier, très sincèrement le Député sortant et Maire de LINGOLSHEIM, Yves BUR pour son franc et efficace engagement durant 17 ans à nos côtés, dans la conduite de dossiers délicats touchant l'avenir de notre village tels que : la gestion du plan d'exposition de bruit de l'Aérodrome de STRASBOURG, le traitement du dossier D.H.L et enfin la réalisation de la Voie Rapide du Piémont des Vosges "V.R.P.V" et l'obtention de l'échangeur.

A l'aube du 10 avril 2012, l'Adjoint au Maire, Lucien MOSCHLER nous a quittés à l'âge de 77 ans. Et son départ brutal nous a tous interpellés d'autant qu'il était une figure emblématique de notre Communauté villageoise.

Il était entré au Conseil Municipal en 1965 à l'âge de 30 ans et avait été brillamment réélu lors des scrutins successifs. Il avait occupé le poste d'Adjoint au Maire durant 3 mandats et le titre d'Adjoint au Maire Honoraire lui avait été décerné.

Ce titre était la reconnaissance du travail exemplaire accompli tant au sein du Conseil Municipal qu'au Bureau de l'Association Foncière et au Centre Communal d'Action Social.

Par sa disponibilité et son engagement, il a été un artisan de la transformation de notre Village.

Et je relèverai son sourire naturel et sa bonne humeur, valeurs qui permettent à une communauté de construire son mieux vivre ensemble.

Au nom de la population locale, un grand merci pour l'œuvre accomplie.

Pour conclure, je citerai la belle performance de trois jeunes de notre village. Elisa VAUDELET, Louise KRAEMER et Brian DE LUCA, qui ont décroché le titre de champions d'Alsace de handball, avec leur équipe d'OBERNAI.

Et sans oublier, les footballeurs de l'Union Sportive, dont l'équipe Seniors 3 après avoir remporté la Coupe CASAL SPORTS est devenue championne de son groupe en pyramide B et a accédé en première division.

Que les uns et les autres en soient remerciés très chaleureusement pour leur belle performance.

Et que ces succès soient une motivation complémentaire pour attirer notre jeunesse vers des activités sportives saines et épanouissantes.

Cordiales salutations. Alphonse KOENIG, Maire

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Aménagement de la rue du général Leclerc :

Dans le cadre du contrat de territoire conclu avec le Conseil Général du Bas-Rhin la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a réalisé début 2012 le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Par ailleurs elle a pris en charge la réfection des enrobés correspondant à la largeur des tranchées des réseaux précités. Toutefois compte tenu que les bordures de la Rue du Gal Leclerc étaient encore en bon état et que le gabarit de la chaussée répond pleinement à la déserte locale , le Conseil Municipal avait décidé la réfection de la totalité du revêtement en prenant en charge la facture des enrobés complémentaires.

En outre vu l'état des revêtements des trottoirs après le renouvellement des branchements d'eau potable et d'assainissement, le Conseil Municipal a décidé d'engager la réfection des trottoirs avec la pose de pavés devant les entrées des maisons afin de conserver une uniformité avec les aménagements de la Rue du Gal De Gaulle. La mise en souterrain des réseaux de l'éclairage public et de France Télécom accompagnera la réfection des trottoirs. Coût des travaux € 87 440,00 HT. Une demande de subvention sera introduite auprès du Conseil Général. Enfin l'éclairage public sera réorganisé avec la pose de nouveaux lampadaires identiques à ceux de la Rue du Gal De Gaulle.

Projet d'épandage des digestats de l'EPLEA :

Par arrêté préfectoral du 21/06/2011, l'EPLEA (Etablissement Public Local de l'Enseignement Agricole) a obtenu l'autorisation d'exploiter une unité de bio-méthanisation à OBERNAI à l'arrière du lycée agricole.

Cet arrêté ne préconise aucune prescription particulière quant au projet d'épandage des résidus liquides : - "le digestat" produit par cette station de méthanisation suite à transformation des sous-produits de fumiers, lisiers, déchets verts, de cantines, d'industries agroalimentaires.

Le conseil municipal d'Innenheim, compte tenu du projet d'épandage des digestats prévu par l'EPLEA notamment sur le ban communal, a décidé dans le cadre d'un principe de précaution par arrêté municipal :

- de n'autoriser, cet épandage des résidus de la station de méthanisation qu'à partir du moment où ceux-ci respectent les prescriptions en la matière
- de l'interdire, en tout état de cause, à moins de 150 mètres des habitations
- de réglementer le passage des engins d'épandage sur les chemins d'exploitation de la commune.

Dispositif de majoration des droits à construire de 30% :

La loi du 20/03/2012 relative à la majoration des droits à construire, modifiant l'article L.123-1-11 du code de l'urbanisme et créant l'article L.123-1-11-1, permet d'augmenter de 30% les droits à construire pendant 3 ans

Cette loi concerne l'agrandissement et la construction des bâtiments à usage d'habitation pour relancer l'offre de logement et favoriser la densification des constructions en réduisant la consommation foncière.

Le conseil municipal a retenu le principe de ne pas y réserver une suite favorable et engagera le moment venu la procédure y afférente.

Compte de gestion d'Innenheim pour l'année de 2011 :

Le conseil municipal en date du 29 mars 2012 approuve le compte administratif de l'exercice 2011 de la commune d'Innenheim, arrêté aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	€ 944 629 ,71	€ 1 380 296 ,48
Dépenses	€ 542 678 ,54	€ 1 742 688 ,87
Excédent	€ 401 951 ,17	
Déficit		€ 362 392 ,39
Excédent global	€ 39 558,78	

Cet excédent est reporté en compte créditeur pour l'exercice 2012 de la commune.

Augmentation de 2% des taxes de contribution directe :

La préparation du budget 2012 a été impactée par :

- La réforme de la fiscalité locale avec, notamment le transfert de la part de la taxe d'habitation du Département vers la commune, avec en contrepartie un prélèvement de € 118 140,00 au titre du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources « F.N.G.I.R. »,
- Le règlement des décomptes définitifs de la construction du périscolaire et de la salle multi activité,
- La facture de € 14 400,00 générée par l'enlèvement de 5 containers de 1000 litres de produits bitumeux et de leur traitement lors d'un dépôt sauvage sur une parcelle communale,
- La non perception en 2012 de la dotation rurale de solidarité (elle était de € 10 804,00 en 2011).

En conséquence, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une augmentation de 2% des taux applicables aux taxes des contributions directes et donc a arrêté les taux en 2012 à :

- Taxe d'habitation 16,16% (15,84% en 2011)
- Taxe foncière sur propriétés bâties 9,07% (8,89% en 2011)
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 59,97% (58,79% en 2011)
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 18,95% (18,58% en 2011)

Réfection des rues du village :

Début juin, le conseil municipal a réalisé des travaux de réfection du revêtement bitumeux de la majeure partie des rues du village afin de réparer les dégâts de l'hiver (crevasse, nid de poule, etc...) par pose de goudron gravillonné. Sa démarche s'inscrivait aussi dans un objectif d'allonger la durée de vie des enrobés. Pratiquement sans odeur, cette technique de pose de bitume à froid permet une circulation immédiate après réparation avec des performances optimales après 4 à 5 jours seulement et est suivie d'un simple balayage de l'excédent de gravillons.

Coût des réfections : € 17 000,00.

Installation d'une fontaine dans la cour de l'école :

En complément du réaménagement de la cour de l'école et de la réhabilitation de la Grotte de Lourdes, le conseil municipal a décidé l'installation d'une fontaine qui permettra un entretien plus aisé des abords de la grotte. Coût € 1 800,00 TTC.

Informations communales:

L'estime de soi-même commence par le respect des autres :

Dépassement des limitations de vitesses dans la commune, détritus sur la voie publique, attroupements nocturnes bruyants, dégradation de bâtiments et biens communaux, nuisances sonores des deux roues ; tout cela n'est pas du grand banditisme mais un ensemble d'incivilités déplorables.

Ces faits peuvent avoir des conséquences non négligeables : ainsi le tapage nocturne est passible d'une amende de 68 à 450 euros par contrevenant, sur constat par un Officier de Police ; ou plainte certifiée par plusieurs témoins. De même, les auteurs de dégradations supporteront les coûts de la remise en état (1593 € pour la réfection de certains murs du périscolaire, par exemple).

La communauté villageoise est aussi financièrement impactée par ces tristes agissements, puisque le temps passé par les agents communaux à redonner un aspect convenable aux lieux souillés est payé par chaque contribuable, et ne peut pas être consacré à des tâches plus gratifiantes pour tous.

La municipalité espère que le respect d'autrui et le sens des responsabilités de tous mettront fin à ces comportements regrettables.

Inauguration du Calvaire sis au lieudit « UNRECHTERWEG » :

Le 28 mai, lundi de Pentecôte, a été inauguré le Calvaire sis au lieu-dit « Unrechterweg » le long de la RD 2015, après restauration par la Commune, en présence du Père Raymond KUNTZMANN, des représentants de la famille KIENY-EBER, des représentants du Conseil Municipal, des présidents d'association, et de nombreux habitants du village.

La restauration du Calvaire ainsi que l'aménagement des abords ont généré une dépense de € 6 161,80 .Cet aménagement a pu bénéficier de l'attribution d'une subvention de la part du Conseil Général du Bas-Rhin au titre du contrat de territoire de € 1 700,00.

Départ à la retraite de Mme ESCHBACH Liliane :

Le 31 août 2012, l'aide maternelle, Mme ESCHBACH Liliane a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Mme ESCHBACH Liliane est entrée au service des enfants de l'école maternelle le 1 avril 1987, et plusieurs générations d'enfants ont pu apprécier sa disponibilité, sa générosité et sa compétence durant toutes ces années.

Le conseil municipal lui adresse un grand merci pour son profond dévouement et sa forte implication et lui souhaite une heureuse et agréable retraite.

Collecte de vieux papiers :

Le ramassage de vieux papiers du 17 mars dernier a permis de collecter 8,6 tonnes contre 6,6 tonnes et généré un chèque de € 443,00 au profit de la Coopérative scolaire.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont adhéré au projet et permis cette belle collecte de vieux papiers. La prochaine collecte aura lieu <u>le samedi 22 septembre 2012</u>.

La COMCOM communique : Heures de sorties des poubelles et des sacs de tri :

Les bacs et sacs de tri doivent être sortis <u>la veille du jour de collecte</u> ou <u>le jour de collecte avant 5h du</u> matin. Un contenant sorti trop tard ne sera pas collecté le jour même.

Les déchets non pris en charge sont :

- Les gravats, déchets verts volumineux ou encombrants (déchèterie)
- Les déchets toxiques ou hautement inflammables,
- Médicaments et déchets provenant d'activité de soins (compresses, seringues,...)
- Cadavres d'animaux, déchets d'abattoirs,
- Déchets radioactifs

Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- Mr Drazan DJURIC : Construction d'une maison bi-familles, 9, rue des Jardins,

- Mr et Mme PHILIPPI : Création d'une véranda, 17, rue des Vergers,

- Mr Steve GOETZ : Agrandissement de la maison, 14, rue du Général Leclerc,

- Mr Patrick RITTER : Construction d'un garage, 23, rue de la Liberté,

- Mme Marie-Paule RICHERT : Construction d'un garage attenant à la maison, 5, rue de la Liberté

La demande de permis d'aménager a été transmise au Service Instructeur :

- Commune d'Innenheim : Autorisation de lotir : Lotissement « ROSEMEER III » d'une contenance de 10 lots.

Manifestations du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2012 :

1 juillet : Grand concours de Pêche : A.P.P.I.

13 juillet : Bal de la Fête Nationale : Comité de gestion

14 juillet : Traditionnelle distribution de la brioche du 14 juillet : salle polyvalente à 11 h.

19 août : Concours de Pétanque 24 août : Marché Paysan Nocturne

2 septembre : Portes Ouvertes / Inscriptions saison 2012 / 2013 : T.C.I.

8 septembre : Loto : Union Sportive Innenheim 16 septembre : Pêche à la grosse truite : A.P.P.I. 23 septembre : Pêche à la grosse truite : A.P.P.I.

21 octobre : Marche d'automne : ASCI 28 octobre : Chasse aux bonbons : Pompiers 23 novembre : Don du Sang : salle polyvalente 2 décembre : Marché de Noël : Pompiers

16 décembre : Fête de Noël des Ainés : salle polyvalente

19 décembre : Fête de Noël des enfants : Union Sportive Innenheim 22 décembre : Fête de Noël des adultes : Union Sportive Innenheim : Réveillon Saint Sylvestre : Union Sportive Innenheim